



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question au Gouvernement n° 1198

Texte de la question

CONSTRUCTION D'UN SECOND PORTE-AVIONS

M. le président. La parole est à Mme Marguerite Lamour, pour le groupe UMP.

Mme Marguerite Lamour. Madame le ministre de la défense, ma question porte sur la construction du second porte-avions.

Le Président de la République a annoncé le 13 février dernier la construction d'un second porte-avions. Ce bâtiment, destiné à rétablir la permanence opérationnelle du groupement aéronaval, doit permettre à notre pays de disposer d'une projection de puissance à partir de la mer, ce qui est un des objectifs essentiels de la loi de programmation militaire 2003-2008 votée par la majorité du Parlement en novembre 2002. L'annonce faite par le chef de l'Etat est une satisfaction. Elle démontre le respect de la parole donnée par le chef de nos armées et par vous-même, madame le ministre.

Députée de Brest, d'une circonscription rurale dans laquelle sont implantées la DCN et Thales, je voudrais vous exprimer l'espoir que suscite cette annonce pour les Brestois qui attendaient depuis de nombreuses années un signal fort en faveur de la défense nationale. En effet, le site de Brest est un pôle important de l'industrie navale et militaire de notre pays, et un élément essentiel à l'économie de notre région.

Le choix du mode de propulsion classique n'est pas, à mon sens, et quoi qu'en disent certains, le reniement du premier porte-avions, le *Charles-de-Gaulle*, à propulsion nucléaire, qui, depuis son admission au service actif, joue un rôle de premier plan. Ce choix répond à des critères de coût, mais exprime aussi une volonté affirmée de coopérer à la poursuite de la construction d'une Europe de la défense. Il permet aussi de remplir les plans de charge pour des bassins d'emploi inquiets quant à leur avenir.

Madame le ministre, pouvez-vous nous communiquer des informations quant à la place que les sites brestois de DCN et Thales occuperont dans la réalisation de cet ambitieux projet ?

M. le président. Madame la députée,...

Mme Marguerite Lamour. En effet, au-delà de toute polémique sur le mode de propulsion, l'objectif est que l'emploi soit gagnant. Telle doit être notre préoccupation majeure et, pour ma part, je sais pouvoir compter sur votre opiniâtreté pour atteindre cet objectif. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Madame la députée, le choix du mode de propulsion du nouveau porte-avions marque en effet une nouvelle étape importante. C'est une bonne chose pour notre défense, qui attendait de ce porte-avions qu'il restaure la permanence à la mer de notre groupe aéronaval. C'est également une bonne nouvelle pour notre industrie navale, qui, bien entendu, sera totalement impliquée dans sa

construction.

Aujourd'hui s'ouvre en effet une nouvelle phase du programme, à savoir la préparation du lancement de la production. Elle va permettre de déterminer la répartition des travaux entre les différents industriels. Le projet fera naturellement appel à l'expérience et au savoir-faire des principaux acteurs de la construction navale française. Et vous vous doutez bien qu'un bâtiment aussi complexe qu'un porte-avions fera nécessairement appel aux capacités de DCN et de Thales. J'ai d'ailleurs incité ces deux industriels à se mobiliser dans cette perspective qui va fédérer l'ensemble de nos savoir-faire dans ce domaine. Maintenant que le choix du mode de propulsion est fait, les industriels vont également pouvoir s'associer et prendre une place essentielle dans la coopération avec les Britanniques, et cela dans l'intérêt de nos industries et de nos pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1198

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 février 2004